

MÉMOIRES CONTEMPORAINS.

MÉMOIRES

DE M.

DE BOURRIENNE.

TOME IV.

Se trouve également

CHEZ BARBA FILS, RUE DE SEINE.

MÉMOIRES

DE M.

DE BOURRIENNE,

MINISTRE D'ÉTAT ;

SUR

NAPOLÉON,

LE DIRECTOIRE, LE CONSULAT, L'EMPIRE
ET LA RESTAURATION.

..... « Eh bien, Bourrienne, vous serez aussi immortel, vous.
— Et pourquoi, général? — N'êtes-vous pas mon secrétaire?
— Dites-moi le nom de celui d'Alexandre?..... »

TOME QUATRIÈME.

TROISIÈME ÉDITION.



A PARIS,
CHEZ L'ADVOCAT, LIBRAIRE
DE S. A. R. LE DUC DE CHARTRES,
QUAI VOLTAIRE ET PALAIS-ROYAL.

MDCCCXXX.



MÉMOIRES

DE M.

DE BOURRIENNE,

MINISTRE D'ÉTAT.

CHAPITRE PREMIER.

Les Tuileries. — La royauté en perspective. — Raison du peuple. — Le grand thermomètre. — Promenade intérieure. — Mot remarquable. — Le corps diplomatique. — Présentation solennelle. — Madame Bonaparte et la reine. — Heureuse usurpation. — Besoin d'indulgence. — M. De-feu. — Le sursis et la liberté. — Mort certaine évitée. — Encouragement et essai. — M. de Frotté. — Réussite inutile. — Étude des Vendéens. — Souvenirs de Charette. — Lettre autographe. — Détails circonstanciés. — Le général Travot et Charrette. — Costume du condamné. — Un seul moment d'émotion. — Mort courageuse. — Double lecture. — Horreur de la guerre civile. — Georges reçu en audience particulière. — Prudence de Rapp et confiance de Bonaparte. — Conversation animée. — Les portes ouvertes. — Georges jugé par Bonaparte.

Nous étions donc aux Tuileries ! Le lendemain de ce jour tant souhaité , où nous couchâmes

dans le palais des rois, je dis à Bonaparte en entrant dans sa chambre : « Eh bien ! général, vous
« voilà enfin arrivé sans difficulté, aux acclama-
« tions du peuple. Vous rappelez-vous le mot que
« vous me dites dans la rue St-Anne, il y a bien-
« tôt deux ans ¹ ? — Oui, c'est vrai, je me le rap-
« pelle. Voilà ce que c'est que de vouloir. Il n'y a
« que deux ans ! Savez-vous que nous avons fait
« pas mal de choses depuis ce temps-là ! En
« somme, je suis fort content ; la journée d'hier a
« très bien été. Croyez-vous que tous ces gens
« qui sont venus me flagorner fussent de bonne
« foi ? Non, sans doute ; mais la joie du peuple
« était vraie. Le peuple a raison. Et d'ailleurs
« consultez le grand thermomètre de l'opinion,
« voyez le cours des rentes : à onze francs, le 17
« brumaire ; à seize, le 20 ; et aujourd'hui à vingt
« et un francs ! Avec cela, je puis laisser caqueter
« les jacobins. Mais qu'ils ne parlent pas trop
« haut !... »

Quand Bonaparte fut habillé, nous allâmes nous promener dans la galerie de Diane ; il examina les statues qui y avaient été placées par

¹ Je pourrais bien me faire roi, mais il n'en est pas encore temps.

son ordre ; il achevait de prendre possession de son nouveau domicile. Je me rappelle qu'entre autres choses il me dit : « Bourrienne, ce n'est pas
« tout que d'être aux Tuileries ; il faut y rester.
« Qui est-ce qui n'a pas habité ce palais ? des bri-
« gands, des conventionnels. Tenez , regardez ,
« voilà la maison de votre frère. N'est-ce pas de là
« que j'ai vu assiéger les Tuileries, et enlever le
« bon Louis XVI ? Mais, soyez tranquille , qu'ils y
« viennent ! !..... »

A l'époque de la translation du gouvernement du Luxembourg aux Tuileries , voici quelle était la composition du corps diplomatique à Paris. Je crois devoir nommer ici ces personnages afin, que le lecteur puisse juger quelles étaient les seules puissances avec lesquelles la France était alors en paix.

MM. le marquis de MUSQUIZ, ambassadeur
d'Espagne.

JUSTINIANI, ambassadeur de Rome.

SERBELLONI, ambassadeur de la républi-
que cisalpine.

SCHIMMELPENNINCK, ambassadeur et mi-
nistre plénipotentiaire de la républi-
que batave.

ZELTNER ¹, ministre plénipotentiaire de la république helvétique.

Le baron de REITZENSTEIN, ministre plénipotentiaire de Bade.

BONARDI, ministre plénipotentiaire de la république ligurienne.

MANTHEY, chargé d'affaires de Danemarck.

KOPP, chargé d'affaires de Hesse-Cassel.

SIGNEUL, agent général du commerce, et chargé d'affaires de Suède.

CLASSEN, agent général du commerce de Danemarck.

Le corps diplomatique, ainsi composé, fut présenté le 2 ventose au premier consul, en audience solennelle. On avait fait disposer une salle du palais exprès pour cette cérémonie, redevenue nouvelle comme presque tout ce qui se faisait alors. On commença dès-lors à fouiller dans l'ancien cérémonial de la cour de France; et, en attendant des chambellans et un grand-maître

¹ M. Zeltner avait été déjà ministre plénipotentiaire de la république helvétique; il présenta de nouvelles lettres de créance dans l'audience du 2 ventose.

des cérémonies , ce fut un un conseiller d'état , M. Benezech , qui avait été ministre de l'intérieur , que l'on chargea d'en remplir les fonctions.

Les ambassadeurs étant tous réunis , M. Benezech les conduisit dans le cabinet où étaient les trois consuls , les ministres , et le conseil d'état. Les ambassadeurs présentèrent les lettres de créance dont ils étaient porteurs , au premier consul , qui les rendit au ministre des relations extérieures. Ces présentations furent suivies de plusieurs autres , de celle , par exemple , du tribunal de cassation , ayant alors pour président l'ancien avocat Target , qui avait refusé de défendre Louis XVI. Tout cela , comme je l'ai dit , se passait en présence des trois consuls ; mais , surtout , ce qui distinguait le premier consul de ses collègues , c'est qu'en sortant des audiences officielles , on allait chez madame Bonaparte , comme autrefois chez la reine après avoir été présenté au roi.

Ainsi , les anciens usages de la royauté s'infiltraient peu à peu dans la demeure royale. Parmi les droits attachés à la couronne , et que la constitution de l'an VIII ne donnait pas au premier consul , il en est un qu'il ambitionnait , et qu'il

s'arrogea par la plus heureuse de toutes les usurpations, c'est le droit de faire grace. J'ai assez prouvé, je le pense, que je n'avais pas été un flatteur de Bonaparte, et je prouve encore assez aujourd'hui que je ne me suis pas fait le courtisan de sa mémoire, pour avoir le droit d'être cru quand je le dis. Bonaparte éprouvait le besoin de sauver des hommes frappés par la loi; et quand les impérieuses nécessités de sa politique, auxquelles, à la vérité, il sacrifiait tout, le lui permettaient, il en éprouvait une joie profondément sentie : il aurait volontiers remercié ceux auxquels il rendait de tels services, de cela seulement qu'ils lui avaient donné l'occasion de les leur rendre. Tel était le consul; je ne parle pas de l'empereur. Bonaparte, premier consul, était accessible aux sollicitations de l'amitié en faveur des proscrits; le fait suivant, dont je fus si vivement touché, en offre une preuve incontestable.

Nous étions encore au Luxembourg, lorsque M. Defeu, émigré français, fut pris dans le Tyrol, les armes à la main, par les troupes de la république; on le conduisit à Grenoble, où il fut enfermé dans la prison militaire de cette ville. Dans le courant de janvier, le général Férino, commandant

alors à Grenoble, reçut l'ordre de faire mettre en jugement le jeune émigré. Les lois contre les émigrés pris les armes à la main étaient terribles, et les juges n'osaient pas être indulgens. Mis en jugement le matin, condamné dans la journée, et fusillé le soir, tel était le cours ordinaire de ces implacables procédures. Une de mes cousines, fille de M. de Poitrincourt, vint de Sens à Paris pour m'informer de l'affreuse position de M. Defeux ; elle me dit que M. Defeux tenait par des alliances aux familles les plus honorables de la ville de Sens, et que tout le monde prenait à lui le plus vif intérêt.

Je m'étais échappé quelques momens pour aller au rendez-vous que m'avait demandé mademoiselle de Poitrincourt ; en rentrant, je trouvai le premier consul surpris d'être seul dans le cabinet que je n'avais pas l'habitude de quitter sans qu'il le sût. « D'où venez-vous donc, me dit-il ? — Je viens de voir une de mes parentes qui sollicite une grace de vous. — Qu'est-ce que c'est ? » Je lui racontai alors quelle était la triste situation de M. Defeux. Sa première réponse fut terrible. « Point de pitié ! s'écria-t-il, point de pitié pour les émigrés ! Quiconque se bat contre sa patrie est un enfant qui veut tuer sa mère. »

Cette première colère passée , j'insistai ; je lui représentai la jeunesse de M. Defeü, le bon effet que cela produirait. « Eh bien ! me dit-il , écrivez : *Le premier consul ordonne de suspendre le jugement de M. Defeü.* » Il signa cet ordre laconique , que j'expédiai sur-le-champ au général Férino ; j'en informai ma cousine , et je restai tranquille sur les suites de cette affaire.

Le lendemain matin , à peine j'étais entré dans la chambre du premier consul , qu'il me dit : « Eh bien ! Bourrienne , vous ne me parlez pas de votre M. Defeü ; avez-vous été content ? — Général , je ne trouve pas de termes pour vous peindre ma reconnaissance. — Ah ! ah !... Mais je n'aime pas à faire les choses à demi. Écrivez à Férino que je veux que M. Defeü soit sur-le-champ rendu à la liberté. Je fais peut-être un ingrat ; eh bien ! tant pis pour lui. Pour de telles choses , Bourrienne , demandez-moi toujours ; quand je refuse , c'est que je ne peux pas faire autrement. »

J'expédiai à mes frais un courrier extraordinaire , qui arriva à temps pour sauver la vie à M. Defeü. Sa mère , dont il était le fils unique , et M. Blanchet son oncle , vinrent exprès de Sens à Paris pour me témoigner leur reconnais-

sance. Je vis des larmes de joie tomber des yeux d'une mère qui , selon toute probabilité , était destinée à verser des larmes amères, et je lui dis, ainsi que je l'éprouvais , que j'étais bien récompensé par le succès que j'avais obtenu ¹.

Enhardi par cet heureux succès et par les paroles bienveillantes du premier consul , je me hasardai à demander la grace de M. de Frotté , qui m'était vivement recommandé par les personnes les plus honorables. Le comte Louis de Frotté s'était d'abord opposé à toute négociation pour la pacification de la Vendée ; enfin , forcé par une suite de combats malheureux, il avait été réduit , vers la fin de janvier, à la nécessité de faire lui-même les avances qu'il n'avait point accueillies. A cette époque , il adressa au général Guidal une lettre dans laquelle il faisait des propositions pacifiques. On lui envoya un sauf-conduit pour se rendre à Alençon. Malheureusement pour M. de Frotté , il n'écrivit pas seulement au général Guidal ; car, tandis qu'on lui expédiait le sauf-conduit qu'il avait demandé , il adressait à ses lieutenans une lettre dans laquelle il les enga-

¹ M. Defeu, échappé à une mort certaine , est aujourd'hui père de trois enfans , et vit heureux et tranquille à Sens.

geait à ne point faire de soumission, et à ne pas consentir à leur désarmement. Cette lettre fut interceptée; elle donna à la proposition de traiter toute l'apparence d'une feinte frauduleuse; ce que confirma, d'ailleurs, un manifeste de M. de Frotté, antérieur, il est vrai, aux offres de pacification, mais dans lequel il annonçait à tous ses partisans la fin prochaine de la *criminelle entreprise de Bonparte*.

J'eus plus de peine que dans l'affaire de M. De-fieu à déterminer le premier consul à se montrer indulgent. Cependant, je fis tant d'instances auprès de lui, je m'efforçai si bien de lui faire comprendre l'heureux effet d'une telle générosité, que je finis par obtenir l'ordre de suspendre le jugement. Quelle leçon je reçus alors sur les malheurs que peut entraîner la perte du temps! Ne croyant pas les choses aussi avancées qu'elles l'étaient, je ne fis pas partir tout de suite le courrier chargé de porter l'ordre de suspension; le ministre de la police avait d'ailleurs marqué sa victime; lui, il ne perdit jamais de temps quand il s'agissait de faire le mal: ayant donc résolu, je ne sais pour quel motif, la perte de M. de Frotté, il envoya l'ordre de hâter le jugement. Le comte Louis de Frotté fut jugé le 28 pluviôse, con-

damné le même jour, et exécuté le lendemain, la veille du jour où nous entrâmes aux Tuileries. L'horrible précipitation du ministre rendit nul le résultat de mes sollicitations. J'eus lieu de penser que, depuis le jour où le premier consul m'avait accordé un sursis, il avait reçu quelque nouvelle accusation secrète contre M. de Frotté; car, lorsqu'il apprit sa mort, il me parut très indifférent à la tardive arrivée de l'ordre de suspension; il me dit seulement, avec une dureté inaccoutumée: « Il fallait mieux prendre vos mesures. Dites, est-ce ma faute? »

Ce que je viens de dire de la généreuse conduite du premier consul envers un émigré pris les armes à la main, et un chef de la Vendée, m'amène naturellement à rappeler ce que Bonaparte pensa et dit du *héros-brigand* des armées vendéennes, marquis de Charette.

Bonaparte a toujours regardé Charette comme l'un des plus ardens ennemis de la république, et l'un des plus fermes soutiens de la royauté. On se rappelle que dans son récit autographe du 13 vendémiaire, il avance que la plupart des prisonniers faits dans cette journée étaient des chouans de Charette. Ce général vendéen fut exécuté le 29 mars 1796. Dans ce temps,

Bonaparte venait d'arriver en Italie, et commençait le cours de ses triomphes; il ne pensa pas à lui. A l'époque où nous sommes de son consulat, il s'occupa spécialement de connaître l'esprit qui animait les insurgés de la Vendée qu'il s'efforçait de pacifier. Parmi les pièces de tout genre qu'on lui envoya, se trouvait la lettre ci-après, sur la mort de Charette; j'en ai gardé le manuscrit autographe.

Nantes, 11 germinal an IV.

« Tu ne seras sans doute pas fâché, mon ami, d'avoir des détails exacts sur la mort du trop célèbre Charette; on aime à étudier ces scélérats fameux qui, comme les héros, doivent occuper les contemporains et la postérité. Leur vie entière se juge par leurs derniers momens; on en recueille les particularités, on les observe, on les rapproche, et l'on parvient à se former d'eux une opinion saine, également éloignée de l'horreur ou de l'admiration dont l'esprit de parti enveloppe leur conduite.

« Charette, pris le 2 de ce mois par l'adjudant-général Travot, fut d'abord conduit à Angers; Nantes le réclama. Il était juste que le lieu de